

**2ème ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mardi, 21 février 2017, 19 h**  
**Centre communautaire de Cap-Rouge**  
**4473, rue Saint-Félix, salle du conseil**

**PROCÈS-VERBAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Roch Maltais	Président
M <sup>me</sup> Sylvie Roy	Vice-présidente
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Mercier	Secrétaire
M <sup>me</sup> Denyse Dumas	Administratrice
M. Martin Blanchette	Administrateur

**LE QUORUM EST CONSTATÉ**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M <sup>me</sup> Rita Veilleux	Trésorière
M. Guillaume Turgeon	Administrateur
M. Laurent Proulx	Conseiller municipal, district de Cap-Rouge-Laurentien
M <sup>me</sup> Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques, Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

**ASSISTENT ÉGALEMENT :**

M <sup>me</sup> Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M <sup>me</sup> Francine Lafrenière	Secrétaire de soutien

9 citoyens présents

**2ème ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mardi, 21 février 2017, 19 h**  
**Centre communautaire de Cap-Rouge**  
**4473, rue Saint-Félix, salle du conseil**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

---

17-02-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
17-02-02	Adoption du projet d'ordre du jour	19 h 02
17-02-03	<b>Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2017</b>	19 h 05
17-02-04	Suivis du procès-verbal du 17 janvier 2017, entre autres :	19 h 10
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Modifications ayant fait l'objet de la consultation publique du 20 décembre 2016</li><li>- Changement de zonage du secteur de l'ancien garage municipal</li><li>- Parc-O-Bus Legendre - Présentation</li><li>- IKEA - Bassin de rétention en lien avec les stationnements</li><li>- Piste cyclable sur la plage Jacques-Cartier</li></ul>	
17-02-05	Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 40
17-02-06	Période de questions et commentaires réservée au public	19 h 50
17-02-07	Fonctionnement du conseil	20 h 10
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Information et communication<ul style="list-style-type: none"><li>- Demande d'appui au projet Ville durable : la mobilité au cœur de nos quartiers</li><li>- Mémoire des conseils de quartier - Projet de loi 122</li><li>- Table de concertation vélo</li></ul></li><li>• Les comités<ul style="list-style-type: none"><li>- Plan directeur et plan d'action du boul. de la Chaudière</li><li>- Le Livre d'or</li><li>- Comité de liaison Anacolor</li></ul></li><li>• Trésorerie</li></ul>	
17-02-08	Divers	20 h 40
17-02-09	Levée de l'assemblée	20 h 45

## 17-02-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Roch Maltais ouvre l'assemblée à 19 h 05. Il souhaite la bienvenue à tous et rappelle brièvement le rôle et le mandat d'un conseil de quartier.

Avant de poursuivre la séance, M. Maltais propose un moment de recueillement à la mémoire des victimes du 29 janvier dernier.

## 17-02-02 ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Roch Maltais demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. Le sujet *Dépliant pour l'annonce de l'assemblée générale annuelle (AGA)* est ajouté au Point 17-02-07 / Information et communication.

### Résolution CQCR-17-CA-06

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Mercier, appuyée par M. Martin Blanchette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout susmentionné.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 17-02-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2017

Au Point 17-01-07, 2<sup>ème</sup> paragraphe, on lira dorénavant : « Il apparaît souhaitable pour les administrateurs du conseil de quartier que la population de Cap-Rouge **soit** consultée... ».

À la p. 6, rubrique Les comités, 3<sup>ème</sup> paragraphe, on lira dorénavant : « Le Club Lions **de Cap-Rouge**, fondé en **1976**, a fêté son **40<sup>ème</sup>** anniversaire en 2016. À la présente séance,... ».

### Résolution CQCR-17-CA-07

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Mercier, appuyée par M<sup>me</sup> Sylvie Roy, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 17 janvier 2017 avec les corrections susmentionnées.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 17-02-04 SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2017, ENTRE AUTRES :

Modifications ayant fait l'objet de la consultation publique du 20 décembre 2016 (Parc Chaudière) : Le règlement modifié a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge du 13 février 2017 (CA3-2017-0034) et son entrée en vigueur s'effectue conformément à la loi.

Changement de zonage du secteur de l'ancien garage municipal : Le règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge du 23 janvier 2017 (CA3-2017-0014), tel que présenté avant la consultation publique, c'est-à-dire sans avoir revu certains aspects et objectifs d'urbanisme contenus au projet de modifications réglementaires proposées, sur la base des demandes formulées dans l'avis du conseil de quartier; l'entrée en vigueur s'effectue conformément à la loi.

Parc-O-Bus Legendre - Présentation : M. Roch Maltais lit les questions qu'il adressera au RTC après consultation et propositions obtenues des administrateurs. Il réitérera également l'invitation au RTC à venir au conseil de quartier faire une présentation des divers aspects touchant les objectifs et le fonctionnement du Parc-O-Bus.

IKEA - Bassin de rétention en lien avec les stationnements : Le conseil de quartier est en attente du suivi de M<sup>me</sup> Priscilla Lafond afin de répondre à une citoyenne qui se demandait lors de la consultation publique du 20 décembre 2016 si les normes habituelles seront respectées.

Comité de liaison Anacolor : M. Roch Maltais partage le dernier état de situation du dossier rédigé par M<sup>me</sup> Isabelle Gagnon. On mentionne que les citoyens peuvent continuer d'adresser des plaintes au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La prochaine réunion du comité aura lieu le 23 mars prochain.

Le conseil de quartier adopte les deux résolutions suivantes concernant le dossier Anacolor.

#### **Résolution CQCR-17-CA-08**

Considérant que le conseil de quartier du Cap-Rouge se préoccupe depuis près de trois ans au sujet des émanations et des odeurs provenant de l'usine Anacolor située dans le quartier du Cap-Rouge ;

Considérant que le conseil de quartier a fait un suivi constant auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cours de cette période concernant l'évolution du dossier de l'usine Anacolor, dont une demande formelle à la sous-ministre, le ou vers le 18 mai 2016, pour que des mesures plus efficaces soient entreprises afin que cette entreprise se conforme aux normes et règles environnementales applicables ;

Considérant que le conseil de quartier est très conscient et encourage l'implication citoyenne entourant le dossier d'Anacolor et qu'il tient à souligner le travail et les efforts soutenus du comité de citoyens désigné sous l'appellation « Le Regroupement citoyen pour la qualité de l'air de Cap-Rouge », particulièrement la tenue le 15 février 2017 d'une rencontre d'information concernant la situation factuelle et de santé publique du dossier Anacolor ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE , IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier reconnaisse le travail et les efforts déployés depuis l'an passé par le comité de

citoyens désigné sous l'appellation « Le Regroupement citoyen pour la qualité de l'air de Cap-Rouge », particulièrement la tenue le 15 février 2017 d'une rencontre d'information ayant fait le point concernant la situation factuelle et de santé publique du dossier Anacolor notamment en présentant et expliquant aux citoyens du quartier les résultats des analyses des émanations de l'usine.

### Résolution CQCR-17-CA-09

Considérant que le conseil de quartier de Cap-Rouge se préoccupe depuis près de trois ans au sujet des émanations et des odeurs provenant de l'usine Anacolor située dans le quartier du Cap-Rouge ;

Considérant que le conseil de quartier a fait un suivi constant auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cours de cette période concernant l'évolution du dossier de l'usine Anacolor ;

Considérant que le conseil de quartier a fait part formellement à la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le ou vers le 18 mai 2016 que la population du quartier du Cap-Rouge avait été très patiente et conciliante avec l'entreprise Anacolor et que des mesures plus efficaces devraient être envisagées, et ce, de manière à ce que cette entreprise se conforme aux normes et règles environnementales applicables et cesse d'émettre des odeurs nauséabondes et de polluer l'atmosphère du quartier ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier indique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qu'il supporte complètement la démarche du maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, et du président de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, monsieur Rémy Normand, de rencontrer le ministre incessamment et de lui demander de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour que l'entreprise Anacolor se conforme aux normes et règles environnementales applicables et cesse d'émettre des odeurs nauséabondes et de polluer l'atmosphère du quartier du Cap-Rouge.

Piste cyclable sur la plage Jacques-Cartier : M. Roch Maltais a contacté M<sup>me</sup> Johanne Elsener, présidente du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy. Ils ont convenu d'attendre la position de la Table de concertation vélo sur ce projet avant d'entreprendre une quelconque action concrète.

Le citoyen intéressé par ledit projet a parlé à un représentant de la Ville. Ce citoyen est d'avis qu'il faudrait préparer un projet de consultation. En effet, les citoyens intéressés se demandent qui l'élaborera ? Quand ? Comment ? Y a-t-il un besoin réel ? La population a-t-elle un intérêt ?

Le conseil de quartier prend acte du dépôt d'une pétition de citoyens de la Ville de Québec (134 noms), favorables à une piste cyclable sur la plage Jacques-Cartier. La même pétition sera déposée au conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy.

#### **Résolution CQCR-17-CA-10**

Sur une proposition de M. Roch Maltais, appuyée par M<sup>me</sup> Denyse Dumas, le conseil de quartier reçoit la pétition de citoyens de la Ville de Québec (134 noms) favorables à une piste cyclable sur la plage Jacques-Cartier et convient qu'il entamera un dialogue avec le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy afin de réfléchir sur le moment propice et le processus de consultation à envisager auprès de la population.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

17-02-05

#### **PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Laurent Proulx est absent.

M<sup>me</sup> Anne Corriveau informe que :

- 1) Des feux de circulation ont été installés au coin des avenues Le Gendre et Blaise-Pascal / Capitaine-Bernier.
- 2) À sa séance du 13 février dernier, le conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a approuvé l'installation de signaux sonores aux feux de circulation situés au coin du boulevard de la Chaudière et de la rue Provancher. Ils ont pour but de faciliter les déplacements des personnes avec déficience visuelle. Il y aura interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, de 7 h à 22 h, aux approches nord et est.
- 3) L'Institut du Nouveau Monde (INM) a produit son rapport sur l'évaluation du processus de consultation mené par la ville de Québec. Des points forts lui ont été soulignés dont les consultations sur les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU), la Place aux arbres, ... mais d'autres points sont à améliorer. Un appel d'offres sera lancé par la Ville pour poursuivre son amélioration du processus de consultation.

17-02-06

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Gestion de l'eau : Le président du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR) vient rappeler que son organisme joue un rôle aviseur auprès des acteurs de l'eau. Il avait produit un mémoire à la Ville de Québec en juin 2013 concernant la gestion de l'eau, notamment en prévision de nouveaux développements domiciliaires près de la rivière du Cap Rouge. M<sup>me</sup> Marie-France Loiseau de la Ville de Québec lui avait retourné un accusé de réception en novembre 2013, mentionnant que des initiatives de concertation allaient avoir lieu.

Le président constate que plusieurs projets de développement ont été mis de l'avant dans le secteur mais que son organisme n'a jamais été consulté jusqu'à maintenant. Il se demande :

- 1) Quelles sont les initiatives de concertation mentionnées par M<sup>me</sup> Loiseau dans sa lettre de novembre 2013 ?
- 2) Quelles sont les suites données au mémoire déposé par son organisme en 2013, lequel proposait notamment une série de recommandations ?

Il aimerait obtenir des réponses écrites à ses deux questions de la part de la Ville.

Un autre citoyen biologiste aimerait lui aussi obtenir une réponse écrite de la Ville quant à son mécanisme de rétroaction lorsqu'un document de cette nature lui est adressé (ex. : mémoire, projet d'un citoyen, ...).

Ce citoyen énonce une dernière question à la Ville : Comment les suggestions constructives du mémoire de l'organisme Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge ont-elles été intégrées dans le plan global de développement du secteur de Cap-Rouge (IKEA, développement domiciliaire, Parc-O-Bus, Mégacentre) ?

L'ensemble des présentes questions seront acheminées à M<sup>me</sup> Priscilla Lafond pour un suivi.

17-02-07

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- Information et communication

*Demande d'appui au projet Ville durable : la mobilité au cœur de nos quartiers :*

### Résolution CQCR-17-CA-11

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Denyse Dumas, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Hélène Mercier, le conseil de quartier du Cap-Rouge se montre favorable à la demande d'appui au projet *Ville durable : la mobilité au cœur de nos quartiers* et manifeste son intérêt à participer au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Mémoire des conseils de quartier - Projet de loi 122* : Le Projet de loi 122 prévoit retirer le droit d'approbation référendaire des citoyens de la Ville de Québec en matière d'urbanisme. S'opposant à ce retrait, un regroupement de 25 conseils de quartier a préparé un mémoire et l'a présenté devant la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale le 15 février dernier. La résolution suivante est adoptée concernant le sujet.

### Résolution CQCR-17-CA-12

Attendu que l'article 39 du Projet de loi no 122 intitulé Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs vise l'abolition du processus d'approbation référendaire sur le territoire de la Ville de Québec ;

Attendu l'importance des référendums comme moyen de consultation de la population dans une démocratie ;

Attendu que le référendum doit être vu comme un recours ultime lorsque les autres moyens de consultation de la population n'ont pas donné les résultats escomptés ;

Attendu l'importance de tenir compte de l'intérêt collectif dans le développement des projets sur le territoire de la Ville de Québec ;

Attendu que les dispositions actuelles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent les référendums sur l'ensemble du territoire québécois et qu'il serait préjudiciable de soustraire les citoyennes et citoyens de Québec à ce droit à un processus démocratique ;

Attendu que le conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge désire le maintien du droit au processus d'approbation référendaire sur le territoire de la Ville de Québec et qu'il demande son élargissement en matière de modifications à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) ;

Sur proposition de M. Roch Maltais, appuyée par M. Martin Blanchette, **IL EST RÉSOLU :**

- d'entériner et d'approuver la demande faite au gouvernement de tenir une consultation générale ou particulière sur le Projet de loi no 122 intitulé Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs et d'entendre les conseils de quartier de la Ville de Québec en commission parlementaire ;

- d'entériner et d'appuyer le dépôt d'un mémoire et sa signature par le président du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge, M. Roch Maltais, ayant pour objet de demander le retrait des dispositions du Projet de loi no 122 abolissant le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme et de demander l'ajout de dispositions obligeant la Ville de Québec à soumettre les règlements d'urbanisme adoptés à la suite d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) au processus d'approbation référendaire.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*



*Table de concertation vélo* : Le sujet a été discuté précédemment.

*Dépliant pour l'annonce de l'assemblée générale annuelle (AGA)* : À l'instar de l'an dernier, on souhaite publiciser le Livre d'or et prévoir un message de participation aux élections du conseil d'administration. De plus, on aimerait changer la photo.

Il se peut que la date de l'AGA (18 avril 2017) soit modifiée compte tenu de l'absence d'un certain nombre d'administrateurs et de la tenue du conseil municipal le 18 avril vu le congé de la fête de Pâques.

- Les comités

*Plan directeur et plan d'action du boul. de la Chaudière* : Au cours du mois de mars, une lettre d'invitation sera préparée par le conseil de quartier dans le but de rassembler les organismes sociaux-communautaires et les commerçants du quartier pour un exercice de remue-méninges.

*Le Livre d'or* : On rappelle que la date de tombée pour le dépôt de candidatures est le 15 mars 2017. Deux à trois candidatures seront retenues pour le geste de reconnaissance.

*Comité de liaison Anacolor* : Ce point a été traité précédemment en suivi.

- Trésorerie

### Résolution CQCR-17-CA-13

Sur une proposition de M. Roch Maltais, appuyée par M<sup>me</sup> Denyse Dumas, il est résolu de remettre une somme de 75 \$ à M<sup>me</sup> Francine Lafrenière pour la préparation du procès-verbal de la présente séance.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

17-02-08

#### DIVERS

M. Roch Maltais informe de la tenue d'un colloque citoyen pour favoriser le savoir et le débat, le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017, de 13 h 30 à 17 h 30, à l'Université Laval. Pour les personnes intéressées, une publicité sur l'événement est disponible en salle.

17-02-09

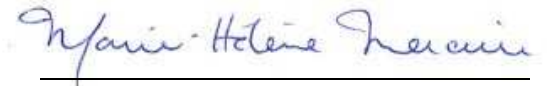
#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est demandée à 20 h 55 et est acceptée à l'unanimité.

Procès-verbal préparé par M<sup>me</sup> Francine Lafrenière et révisé par M. Roch Maltais, président et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Mercier, secrétaire.



Roch Maltais, président



Marie-Hélène Mercier, secrétaire